d'être tranchée pour le plus grand bien des deux parties, mais nous devons faire connaître à toute la population qu'il s'agit aussi d'une autre question très importante au point de vue de l'ordre intérieur, car c'est à elle qu'il faut attribuer la durée de la grève.

1° La Chambre syndicale veut empêcher les patrons de renvoyer un ouvrier, parfois même pour motif d'ivresse. Pour ne rappeler qu'un fait, au mois de février 1903, un ouvrier, pour être entré ivre à l'atelier, a été congédié par son patron : aussitôt les ouvriers se sont mis en grève, sans même attendre l'approbation de la Chambre syndicale, comme le prévoit le règlement, et sans avoir tenté une conciliation qui aurait pu prévenir le conflit ;

2° La même année, chez M. Lorthiois Laurent, les ouvriers de l'ameublement étaient en grève depuis plusieurs semaines pour une question les concernant spécialement : les ouvriers du tapis se sont mis en grève à leur tour, n'ayant d'autre raison que de faire comme les autres.

3° La Chambre syndicale empêche également les patrons d'embaucher des ouvriers n'étant pas syndiqués, quand bien même ils travailleraient dans la corporation du tapis ; et elle se réserve le droit d'admettre ou de rejeter les ouvriers, surtout quand ils paraissent douteux au point de vue de leurs convictions politiques ou religieuses, et il résulte de ceci une entrave à la liberté du travail et une atteinte à la liberté de conscience.

Mais ce n'est pas tout, nous avons encore en perspective une proposition prise en considération par la Commission syndicale dont voici la principale disposition :

« Les patrons n'auront plus le droit d'embaucher les ouvriers, même étant syndiqués ; il y aura un bureau de placement constitué dans la Chambre syndicale. » Ainsi la Chambre syndicale veut imposer ses volontés non seulement aux patrons, mais aussi aux ouvriers.

Quant à nous, nous désirons que ce conflit cesse au plus tôt pour ne pas compromettre cette industrie si importante à Tourcoing. Nous demandons aux patrons d'établir un tribunal d'arbitrage composé de trois les patrons avec une délégation de leurs ouvriers respectifs. Seul ce tribunal arrivera à donner une solution juste et équitable et à mettre fin à cette grève qui n'a que trop duré.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Un groupe d'ouvriers tapissiers protestant contre les prétentions d'une certaine majorité.

LA FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET. — *Les concours de chant et de déclamation.* — Voici la partie essentielle du règlement des concours de chant et de déclamation qui auront lieu comme les années précédentes à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet. Il y aura 500 francs de prix en espèces, objets d'art, médailles et diplômes.

Les concours auront lieu : 1. Dans la salle du Théâtre municipal, place Leverrier, pour la division d'excellence et la division supérieure ; 2. Dans la salle des fêtes de l'Ecole de musique, pour la première division et la division des duos ; 3. Dans la salle des adjudications à l'Hôtel de Ville, pour la division unique, section comique et la deuxième division.

4° Dans la grande salle de la *Nouvelle Union Tourquennoise*, rue de Tournai, pour le concours de déclamation et le concours d'honneur entre médaillés de déclamation dramatique et comique.

A l'issue de ces épreuves, dans la salle du théâtre municipal, concours d'honneur entre médaillés des sections lyrique et comique.

Les concurrents des divisions d'excellence, supérieure et première division devront chanter un morceau imposé qui leur sera remis au secrétariat de la mairie, sur leur demande, à partir du 25 juin 1904. Chaque concurrent devra fournir au jury et au pianiste le morceau en musique avec accompagnement pour piano.

Les morceaux de musique au choix, ainsi que les pièces à déclamer, devront être déposés au secrétariat de la Mairie au moment de l'inscription. Le jury se réserve le droit d'éliminer ceux des morceaux qui ne seraient pas jugés convenables.

Les chanteurs ne pourront dire plus de trois couplets. Les déclamateurs ne pourront réciter moins de quarante vers ni plus de quatre-vingts.

Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant au secrétariat de la mairie, où tous renseignements complémentaires seront fournis au besoin. Toute demande qui parviendrait après le 6 juillet, à six heures du soir, serait considérée comme nulle et non avenue.

MM. Paul Stupuy, Paul Mager fils et Mlle Devalet, professeurs aux écoles académiques de musique de Tourcoing, accompagnateurs, se tiendront à la disposition des chanteurs qui désireront répéter le mercredi 13 juillet, de neuf heures du matin à midi, dans les salles de concours.

Les chanteurs et déclamateurs prenant part aux concours entre médaillés sont tenus de se mettre à la disposition de l'Administration municipale pour un ou deux concerts qui seront donnés dans le cours de l'année au profit des enfants des écoles.

Voici le détail des prix qui seront décernés dans chaque division :

Chant (genre lyrique). — Concours d'honneur entre médaillés. Prix unique : un objet d'art avec diplôme.

Division d'excellence : Ténors : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. ; 2e, avec diplôme, 20 fr. — Barytons : 1er prix, avec méd. d'arg. et dipl., 30 fr. ; 2e, avec diplôme, 20 fr. — Basses : 1er prix, avec méd. arg. et diplôme, 30 fr. ; 2e, avec dipl., 20 fr.

Division supérieure. — Ténors : 1er prix, avec méd. et diplôme, 25 fr. ; 2e, avec diplôme, 15 fr. — Barytons : 1er prix avec méd. et dipl., 25 fr. ; 2e, avec dipl., 15 fr. — Basses : 1er prix avec méd. et dipl., 25 fr. ; 2e, avec diplôme, 15 fr.

Première division. — Ténors : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec dipl., 10 fr. — Barytons : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec dipl., 10 fr. — Basses : 1er prix, avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec dipl., 10 fr.

Deuxième division (sans distinction de catégories). — 1er prix avec diplôme, 10 fr. ; 2e avec dipl., 8 fr. ; 3e prix avec dipl., 7 fr. ; 4e, avec dipl., 6 fr. ; 5e, avec dipl., 5 fr.

Division des duos. — Prix unique à partager et diplômes, 20 fr.

Chant (genre comique). — Concours entre médaillés : Prix unique : un objet d'art avec diplôme. — Division unique : 1er prix avec médaille et diplôme, 20 fr. ; 2e, avec dipl., 15 fr. ; 3e, avec dipl., 10 fr. ; 4e, avec dipl., 7 francs.

Déclamation (genre dramatique). — Concours entre médaillés : Prix unique : un objet d'art avec dipl. — Genre dramatique (division unique) : 1er prix avec méd. d'arg. et diplôme, 25 fr. ; 2e avec dipl., 20 fr. ; 3e avec dipl., 15 fr. — Genre comique (division unique) : 1er prix avec méd. d'arg. et dipl., 20 fr. ; 2e, avec dipl., 15 fr. ; 3e avec dipl., 10 fr.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Paul Destombes, ancien négociant, originaire de Tourcoing, décédé samedi à Ascq, à l'âge de 66 ans. M. Paul Destombes était le père de M. Pierre Destombes, le distingué violoncelliste.

FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE. — Nous recevons la communication suivante :

La réunion inaugurale de la Fédération de la Jeunesse Catholique de Tourcoing et de ses cantons, s'annonce très nombreuse et très enthousiaste. Nous savons que les groupes de la ville et des environs se font fête d'y apporter un puissant concours. M. Georges Piot, vice-président de l'Association Catholique de la Jeunesse française, leur parlera de l'association, de son importance capitale et du rôle prépondérant qu'elle permet de jouer. Nous ne doutons pas, que les jeunes gens qui, en grand nombre, seront à cette réunion, comprennent cet avis et surtout le mettent ensuite en pratique. Ceux encore étrangers à la Fédération, connaîtront par là, le caractère réel des groupes de Jeunesse Catholique, apprendront le but qu'ils s'efforcent de poursuivre, seront enfin suffisamment pénétrés de son importance pour se décider à s'y engager à leur tour. C'est pourquoi, nous prions vivement tous les jeunes gens libres de leur temps, (et qui ne l'est un dimanche), de profiter de cette circonstance pour attester par leur présence, leur dévouement à la cause catholique de la Jeunesse. Il est entendu que ceux qui par oubli, n'auraient pas reçu de convocations d'ici fin de la semaine, pourront s'en procurer à la Maison des Œuvres, 81, rue des Ursulines.

LA DUCASSE DU BLANC-SEAU. — Voici le programme de la ducasse du Blanc-Seau qui aura lieu les dimanche et lundi 26 et 27 juin :

Dimanche 26 et lundi 27 juin ducasse, sous la présidence d'honneur de Mme Victor Vaissier. Samedi 25 juin à 9 heures, pour l'ouverture de la ducasse, grand concert-festival par les sociétés musicales du quartier. Dimanche 26 juin, à 10 heures du matin : rue de Mouvaux, près du château Vaissier, revue des Sociétés par la Commission. — Défilé : rues de Mouvaux, de l'Eglise, Dérégnaucourt, Béranger, de Mouvaux, Cuvier, Wattignies, des Villas, Denfert-Rochereau, de Mouvaux. Dislocation. A 3 heures : Grandes Régates sur le canal du Blanc-Seau. A 4 heures, chez M. Jules Renard, rue de la Makellerie, 34, grand concours de pinsons.

Lundi 27 juin. — A 6 heures du matin, grande braderie, rue de Mouvaux. A 5 heures du soir, tirage des primes aux sociétés ayant assisté au cortège du dimanche. A 7 heures, jeux divers dans plusieurs rues de quartier, ascensions des ballons *Le Congo*, *Le Luminol*, *L'Alchimiste*, la *Parfumerie*. A 8 heures, grand bal public. A 10 heures, sur le boulevard, feux d'artifice.

MALADE DANS LA RUE. — Lundi matin, vers 9 heures un quart, un jeune homme de 18 ans, Louis Iauch, sans profession, passait rue de la Fonderie, lorsqu'il s'affaissa, en proie à une attaque d'épilepsie. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, il a pu regagner son domicile, rue du Labyrinthe, cour Gaydet, 2, au Blanc-Seau. Cet homme, qui est mal noté, ne vit que de mendicité.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE AU BLANC-SEAU. — Dans le courant de la nuit de dimanche à lundi, un jeune homme de 16 ans, nommé M..., demeurant à Mouvaux, a tenté de se suicider en se précipitant dans le canal, au pont du Fresnoy. Un courageux citoyen, M. Ch. Dedacle, âgé de 22 ans, demeurant rue du Labyrinthe, 48, s'est jeté à l'eau et a pu ramener le jeune désespéré sain et sauf sur la berge. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, le jeune M... a été reconduit au domicile de ses parents. On ignore la cause de cet acte de désespoir.

UN ACCIDENT DE VOITURE s'est produit dimanche après-midi vers 4 heures trois quarts, à la Marlière. M. Romain Deltour passait derrière la chapelle de la Marlière, conduisant une voiture à deux roues, dans laquelle avaient pris place quatre personnes, lorsque cette voiture a été accrochée par celle de M. Dobigie, de Roubaix. Le cheval de M. Deltour s'emporta et alla se jeter dans un fossé, renversant la voiture. Les voyageurs n'ont heureusement reçu que des contusions sans gravité. Le cheval a été blessé à un pied et un brancard de la voiture a été brisé. Le cheval et la voiture ont été ramenés chez M. Deltour, qui habite rue Louis-Leloir.

ARRESTATION D'UNE EXPULSÉE. — Les gendarmes de Tourcoing venaient de conduire à la frontière une expulsée : Adeline Meyer, âgée de 19 ans, native de Gand, lorsque, quelques minutes plus tard, ils la rencontrèrent de nouveau. Celle-ci était revenue aussitôt en France. Ils l'ont mise en état d'arrestation et conduite à Lille.

UN CAMION EN DÉTRESSE. — Dans la matinée de lundi, vers 11 heures et demie, un camion chargé de balles de laine et appartenant à MM. A. et P. Pollet, arrivait en face de chez M. Saudrart, rue de Roubaix, lorsque tout le chargement versa, encombrant la voie du tramway. Le service des tramways a été interrompu pendant environ cinq minutes, en attendant le déblaiement de la voie.

PLUS DE TACHES D'ENCRE, par *La Merveilleuse*, produit enlevant radicalement l'encre sur papier, étoffes, bois, etc. Prix : 1 fr. 50. En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 59016

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de lundi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Marée, 30 k. ; fraises, 220 k. ; blettes, 50 k. ; pêches, 100 k. ; tomates, 20 k. ; cerises, 150 k. ; haricots verts, 60 k. ; asperges, 25 bottes ; beurre, 20 k. ; amandes vertes, 10 k. ;

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Liénart Wahier, un teinturier, Emile Craye, âgé de 19 ans, s'est fait une entorse au poignet, en tombant. Dix jours de repos. Docteur Bourgois. — Un menuisier au service de M. Demoyette, Omer Van Marck, âgé de 31 ans, a été contusionné au pied droit par la chute d'une pièce de bois. Huit jours de repos. Docteur Bourgois.

MOUVAUX

« LE DRAPEAU ». — La réunion trimestrielle de la société d'anciens militaires *Le Drapeau*, a eu lieu dimanche soir. On a constaté que l'effectif était monté à 165 sociétaires, dont 148 étaient présents. Après diverses communications et l'étude d'un projet de sortie, il a été procédé à une brillante tombola comprenant 75 lots. A l'issue de la tombola, un sociétaire a pris la parole, et dans un quatrain improvisé, il a remercié les bienfaiteurs de Mouvaux et du Blanc-Seau, qui avaient contribué par leur générosité au succès de cette tombola. Les sociétaires se sont séparés en se donnant rendez vous au 14 juillet.

MARCQ-EN-BARŒUL

SUCCÈS SCOLAIRE. — Les élèves des écoles communales se sont présentés vendredi, à Tourcoing, pour l'obtention du certificat d'études. Les quatre élèves de l'école des garçons du Bourg ont été reçus. L'école des garçons du Pont présentait 21 élèves, 19 de ces derniers ont été reçus. Ces succès font grand honneur aux directeurs, MM. Renard et Deparis.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la fonderie Donat Montelier, un ouvrier, Jules Dutrannoy, âgé de 45 ans, demeurant rue de Marquette, a reçu une contusion au pied gauche. Huit jours de repos.

RONCQ

LE CONSEIL MUNICIPAL de Roncq se réunira à la Mairie le vendredi 24 courant à six heures du soir pour délibérer sur les affaires suivantes : 1. Comptes et budgets du Bureau de bienfaisance, de l'Hospice, des fabriques des églises Saint-Piat et Saint-Roch ; 2. Compte administratif du maire, exercice 1903 ; 3. Compte-rendu de la Commission des finances sur diverses demandes et ouverture de crédits ; 4. Formation du budget additionnel de 1904 et du budget primitif de 1905 ; 5. Chemins d'intérêt commun et plan d'alignement des chemins vicinaux ordinaires n° 5, 7 et 8. ; 6. Tribunal de Commerce, nomination de deux délégués ; 7. Affaires diverses.

OCTROI. — On nous prie de rappeler à nos lecteurs l'article 4 du règlement ainsi conçu : « Tout porteur ou conducteur d'objets assujettis aux droits sera tenu, avant de les déposer ou remiser à domicile, de les conduire directement au bureau pour faire la déclaration, produire les congés, acquits-à-caution, passavants, ainsi que les lettres de voitures, connaissements, chartes parties ou toutes expéditions qui les accompagnent, et d'acquitter les droits si les objets sont destinés à la consommation du lieu, sous peine de la confiscation desdits objets et d'une amende de 100 à 200 francs. Quant aux transactions, elles seront accordées moyennant une extrême sévérité.

» Toute déclaration devra indiquer la nature, la quantité, le poids et le nombre des objets introduits. »

CABARETIER du Blanc-Four, M. François Boseuy, au « Moulin de la Galette », a trouvé samedi, un chien lévrier jaune, ayant le cou, le museau, les pattes et l'œil droit blancs. Il portait un collier sans plaques.

LA FÊTE DE SAINT-MAMERT. — La Compagnie des Sapeurs-pompiers de Roncq, a célébré hier, lundi, sa fête annuelle. Un banquet a eu lieu au siège de la société, café Saint-Hubert, à 4 heures. Il a été des plus animés.

HALLUIN

L'OUVERTURE DES CONCERTS D'ETE a eu lieu lundi soir ; c'est la Musique Municipale qui a commencé la série par l'interprétation de plusieurs brillants morceaux. Son succès a été grand et le public s'est plû à applaudir les musiciens et leur sympathique chef, M. Paul Rédelé.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Lundi soir, vers 4 heures, un homme âgé d'environ 55 ans, ouvrier de ferme, né à Isseghem, a été trouvé malade d'inanition au hameau du Tam, le long de la route d'Halluin à Bousbecque. Il a été transporté à l'Hospice après avoir reçu quelques soins.

LINSELLES

UNE AFFAIRE DE MŒURS. — Les gardes champêtres de Linselles ont arrêté dimanche soir, un jeune homme de 24 ans, Jules Vandenbroel, — « Casquette », journalier, demeurant à la Viscourt, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur. La victime est une petite fille de 7 ans. La gendarmerie d'Halluin, a ouvert une enquête et transférera Vandenbroel à Lille, ce matin, mardi.

BONDUES

UN CARROUSEL ATTELE sera couru le 10 juillet prochain, au hameau du Mont. Une somme de 500 fr. sera affectée aux prix.

EXPLOITS DE BRACONNIERS. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit et demi, les gardes particuliers de MM. Albert Prouvost, Alexandre Joire, Alphonse Six, postés en observation ont surpris en flagrant délit de braconnage à l'aide d'une lanterne, dite bac, et avec fusil, les braconniers Delcroix, cabaretier, à Roubaix ; A. Merlin et Louis Lesavre, sur le territoire de Bondues, vers Mouvaux. Les nommés Merlin et Lesavre ont été arrêtés ; Delcroix a réussi à s'échapper, mais il a été reconnu par les gardes et un procès-verbal lui sera dressé.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

SUCCÈS SCOLAIRE. — Les élèves des écoles communales ont obtenu un brillant succès aux examens du certificat d'études. Les douze élèves présentés ont tous été reçus. Le jeune Laporte a obtenu le prix départemental. Quatre élèves de l'école communale des filles sur quatre présentées, ont également été reçues.

LE BANQUET DES SOCIÉTÉS. — Lundi soir, à huit heures, dans les locaux respectifs, les sociétés de la ville, étaient réunies dans un banquet offert par M. Désiré Ducarin, maire, à l'occasion de sa nomination. La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant le repas. M. Ducarin, qui a rendu visite à diverses sociétés, a été l'objet de manifestations sympathiques.

WERVICQ-SUD

CARROUSEL VÉLOCIPÉDIQUE. — Voici les résultats du carrousel vélocipédique organisé par la société cycliste *La Vaillante* : 1er prix, MM. Georges Panier, de Croix ; 2° Albert Hach, Roubaix ; 3° Rackeveld, Roubaix ; 4° Saverys, Roubaix ; 5° Léon Vandermersch, Wervicq-Sud. La prime du cortège a été remportée par M. Georges Housez, de Wervicq-Sud.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ
AMEUBLEMENTS ET TENTURES
Chambres à coucher, Salons, Salles à Manger
AU BERCEAU D'ARGENT 28, rue de Paris, LILLE
Expédition franco. — Fabrication garantie. 3250

LILLE

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD. — Dans sa dernière séance le conseil d'Administration de l'Association des Ingénieurs de l'Institut industriel du Nord, a procédé, pour l'exercice 1904-1905, au renouvellement de son bureau, qui est composé comme suit :

Président, M. Henri Bourdon, directeur des travaux municipaux de la ville de Lille ; vice-présidents, MM. Armand Sée et J. Victor Vandier ; secrétaires, MM. Achille Pelle et Fernand Verbiese ; trésorier, M. Alexandre Delay ; bibliothécaire, M. Casimir Guelton.

ANCIENS MILITAIRES DU 8e DE LIGNE. — La Société amicale et de secours mutuels des anciens du 8e célébrera sa fête annuelle (anniversaire de Solférino), le dimanche 26 juin courant.

A cette occasion, une messe solennelle sera chantée à midi, en l'église Saint-Maurice, en mémoire des soldats du 8e morts au champ d'honneur et des sociétaires décédés. L'Harmonie municipale de La Madeleine prêtera son gracieux concours à cette cérémonie. La quête sera faite au profit de la caisse de secours de la société. Un banquet fraternel réunissant les sociétaires clôturera enfin la journée.

LE VER DES MINEURS. — La Commission d'études instituée par le ministère des Travaux publics, à l'effet d'enquêter sur l'existence de l'ankylostomasie, dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais, s'est réunie, à l'Institut Pasteur. L'ankylostomasie — l'anémie des mineurs — est une maladie parasitaire. Le parasite est un ver d'un centimètre de longueur environ, qui séjourne dans le duodenum (première portion de l'intestin grêle). La manifestation de sa présence est une anémie qui, à la longue, peut être mortelle.

Pour étudier plus minutieusement les manifestations de l'ankylostomasie, elle a commencé par partager en six sections les mines du Nord et du Pas-de-Calais. Un médecin par section a été ensuite désigné pour rechercher et étudier les manifestations de la terrible maladie.

ARRESTATION D'UN ROUBAISIEN. — Oscar Desplanques, 36 ans, journalier, demeurant, à Roubaix, a été arrêté pour vol, sur mandat d'amener délivré par M. Delalé, juge d'instruction.

PRIS AU PIÈGE. — Après s'être emparé d'une bicyclette, déposée par son propriétaire sous une grand'porte, à Croix, un gredin, nommé Jules Dieydurckt, 16 ans, déjà condamné à trois mois de prison pour vol de 700 francs, est allé l'offrir en vente à M. Leclercq, loueur de cycles, rue des Fossés. Mis en défiance sur la provenance du vélo, le marchand prévint le service de la sûreté, qui fit arrêter le maladroit filou. La bicyclette porte une plaque au nom de Delcourt.

EN VENTE à la Librairie du *Journal de Roubaix*: *Nouveaux dictionnaires* en deux langues, avec la prononciation figurée dans les deux langues, pour le flamand-français, anglais-français, allemand-français, etc., relié toile, prix 2 fr. 50. 57857

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Concours. — C'est le jeudi 7 juillet de huit heures à midi qu'aura lieu le concours annuel organisé par la Société de géographie. Les inscriptions seront reçues pour Roubaix chez M. J. Ciety, secrétaire, rue du Collège, 178, et pour Tourcoing, chez M. Joseph Petit-Leduc, rue Pierre-Corneille, 9.

Excursions. — La visite des établissements Motte qui était fixée au jeudi 23 juin est reportée au mardi 5 juillet. Le rendez-vous pour les membres de la section de Roubaix est à la gare de Roubaix, Place de la Gare, à l'arrivée du train de Lille à 2 heures 35, heure à laquelle arriveront les sociétaires venant de Lille.

Un tramway spécial transportera les sociétaires rue d'Avelghem, où commencera la visite.

—×—

La Société de géographie de Lille organise du 13 au 17 juillet, une excursion à Bruxelles, Spa, Barrage de la Gileppe, Grottes de Han, Dinant, Vallée de la Meuse.

Directeurs : MM. R. Thiébaut et P. Ravet. Dernier délai d'inscription, le 2 juillet.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Société.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 20 juin 1904

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

UN VOL AUDACIEUX. — Albert Dheedene, 21 ans, journalier à Tourcoing, s'est rendu coupable, il y a huit jours, d'un vol vraiment audacieux, qui a eu longuement commenté et sur les circonstances duquel quelques détails restent encore un peu obscurs.

Dheedene habite rue de la Latte, à côté de M. Charles Odoux ; les deux maisons se touchent, les greniers sont pour ainsi dire contigus, au point que la toiture de l'une des maisons est le prolongement de l'autre. Les greniers prennent jour par une tabatière. Dheedene projeta donc de s'introduire chez son voisin par le toit. Il avait observé que M. Odoux sortait tous les dimanches après-midi et que la maison restait vide. Le dimanche 19 juin, après s'être assuré du départ de M. Odoux et de sa famille, vers cinq heures du soir, Dheedene sortit sur le toit, ouvrit la tabatière donnant dans la maison de M. Odoux et pénétra aisément dans l'intérieur. Il trouva la clef de l'armoire à glace dans la poche d'un vieux pantalon enfoui dans une autre armoire, l'ouvrit et déroba une somme de 184 fr. 10, placée dans différentes boîtes ; il y avait notamment les tirelires des enfants de M. Odoux.

Albert Dheedene fit bombance avec le produit de son vol ; quand on l'arrêta, le 16 juin, trois jours après, il ne lui restait plus que 21 francs.

Le prévenu ne veut pas dire ce qu'il a fait de l'argent volé qu'il a sans doute caché quelque part, il prétend l'avoir dépensé, mais il est inadmissible qu'il ait mangé 150 francs en trois jours. On ne s'explique pas non plus comment il a pu trouver la clef dans le pantalon. En vain, M. le président lui montre-t-il qu'il a dû être averti de ce détail particulier ; il avait, dans le début, déclaré qu'il tenait le renseignement d'une ancienne bonne, il a ensuite rétracté cet aveu et il persiste dans cette rétractation à l'audience.

Albert Dheedene n'a jamais été condamné ; mais, en raison des circonstances de la cause, le Tribunal lui inflige quatre mois de prison, sans sursis.

LA FRAUDE. — Le 16 juin dernier, vers deux heures de l'après-midi, dans la salle des visites de la gare de Tourcoing, à l'arrivée du train de Belgique, les douaniers remarquaient des allures embarrassées d'une voyageuse. Elle fut visitée, on trouva dissimulés sous ses vêtements des allumettes et du café. C'est une nommée Marie Schittecatte, 23 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, rue des Halles ; elle encourt trois jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende.

— Les douaniers visitaient le 15 juin, vers huit heures du matin, un tramway de passage au Pont-Rouge, à Roubaix ; ils remarquèrent, près d'une femme et d'un jeune garçon de dix ans, un paquet qui contenait 5 kilos de café vert, 250 grammes de poivre et 50 grammes de tabac haché, d'une valeur totale de 16 fr. 88. La femme, Léonie Carrette, dite Desmulier, 25 ans, soigneuse à Roubaix, rue de Lannoy, avoua avoir fraudé ce paquet et être montée dans le car à la justice. Elle a été déjà condamnée pour contrebande et s'entend en conséquence infliger six jours de prison et 500 francs d'amende.

— Pour fraude de 60 boîtes d'allumettes, d'une valeur de 27 francs, à Leers, croisade isolée, le 16 juin, vers cinq heures du soir. Six jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende à Gustave Wallays, 16 ans, tisserand à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth.

— Gustave Fardoux, 18 ans, manœuvre de maçon à Armentières, fraude, huit jours et 500 francs.

QUERELLE DE CABARET. — Au cabaret tenu par Mme Elisa Verbrugghe, femme Degeyter, à Leers, hameau du Trieu, Louis Masurelle, qui était en état d'ivresse, cherchait querelle à des consommateurs. On voulut le mettre à la porte, mais il ne se laissa pas faire. Il jeta Mme Degeyter sur une table, saisit une chaise dont il asséna un violent coup à Mlle Degeyter, puis brisa les vitres et la porte. Ce bel exploit lui rapporte par défaut dix jours de prison.

TOUJOURS D'IVRESSE. — L'agent Wattel, de Tourcoing, ramassait Hector Vanbeceleare, 21 ans, peigneur à Mouveron, qui se promenait en état d'ivresse par les rues de Tourcoing. Vanbeceleare foutrages et le frappa. Coût : six jours de prison avec sursis et 5 fr. d'amende.

POUR UN HÉRITAGE. — Cyr Destailleurs, 24 ans, tisserand à Halluin, en veut à sa tante Hortense Louwers, femme Lesage, ménagère, au chemin du Loisel, à propos d'un héritage. Un soir que celle-ci était dans sa chambre, il jeta des pierres dans les carreaux... il y eut une vitre brisée. Seize francs d'amende avec sursis à Cyr Destailleurs.

AFFAIRES DIVERSES. — Victor Debusschère, 22 ans, maçon à Roubaix, infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, vingt jours de prison. — Marie Trompette, 18 ans, outrages et ivresse, trois jours avec sursis et 5 francs. — Pour adultère et complicité, 16 francs d'amende à Nathalie Dewinne, femme Delor, 25 ans, ménagère, et à Etienne Miniclou, 19 ans, débardeur, tous d'eux demeurant à Roubaix. — Du chef d'entretien de concubine, Edouard Vanhocke et Marie Waroquet ; Adolphe Minne et Elise Rasselsere sont acquittés.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Fanfare de Beaurepaire.* — Ce soir, à sept heures très précises, réunion au Café Delys, à la gare, avec instruments, pour la réception de la Fanfare cycliste.

—— *Union des Travailleurs.* — Ce soir, à sept heures, rendez-vous à la gare pour la réception de la Fanfare cycliste.

—— *Cœcilia Roubaisienne.* — Ce soir, mardi, à sept heures, réunion à la gare, pour la réception de la Fanfare cycliste du *Nord-Touriste*.

—— *Union des Trompettes.* — Réunion des sociétaires ce soir, à sept heures, à la gare, pour la réception de la Fanfare cycliste.

TOURCOING. — *Association amicale des Anciens élèves de l'école des Beaux-Arts.* — Une excursion aura lieu à Gand le 26 juin prochain. Les sociétaires désireux de prendre part à l'excursion sont priés de souscrire au Café Moors, boulevard Gambetta, ou chez M. Carlos Buffin, 62, rue Saint-Jacques, avant jeudi à midi, dernier délai. Les personnes étrangères à l'Association peuvent y prendre part.

—— *Prévoyants de l'Avenir*, société civile de retraites. Situation de la société au 31 mai 1904 : capital 47.556,266 ; sociétaires 401.009 ; sections, 1.779. Sommes payées aux rentiers 1.377.710 francs. La recette de la 293e section pour le mois de juin a produit 472 fr. 25 pour 519 membres dont 11 nouveaux. Siège de la section place de la République, café Bonte, où l'on peut s'adresser le 1er dimanche du mois de 10 heures à midi.

—— *Société de la grande fanfare Accordéonistes Tourquennois*, répétition générale mercredi 22 juin 1904, à 8 heures.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DECLERCQ-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Julien DECLERCQ, née Rosalie-Marie LECLERCQ, décédée à Croix, le 19 juin 1904, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 22 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Pierre, à Croix, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Nord, à huit heures et demie.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Archange-Paul DESTOMBES, décédé à Ascq le 18 juin 1904, dans sa soixante-sixième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 21 courant, à dix heures et demie, en l'église d'Ascq, sa paroisse, d'où le corps sera conduit au cimetière de Flers pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Marceau, à Ascq, à dix heures un quart. — Les dames sont priées d'y assister. Les voitures stationneront, Grand-Place de Lille, à neuf heures un quart.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
BRICHE-CORNILLE (SUCCESSEUR),
63, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 1647d

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Paroisse Saint-Jean-Baptiste.* — Dimanche prochain 26 juin, fête solennelle de l'Adoration. Deux instructions seront données jeudi et vendredi prochains, à huit heures du soir, par M. l'abbé Decoster. Le dimanche 26 juin, jour même de l'Adoration, la grand' messe sera chantée solennellement à dix heures, par tous les membres de la société chorale. Le soir, à trois heures, vêpres solennelles avec sermon donné par le même missionnaire. La cérémonie se terminera par la grande procession du Saint-Sacrement.

—— *Eglise Saint-Antoine de Padoue.* — Aujourd'hui mardi 21 courant, deuxième mardi de la treizaine de mardis à Saint-Antoine. A six heures et demie, messe de communion ; à huit heures, messe de Saint-Antoine avec instruction et prières de la treizaine ; à cinq heures et demie du soir, salut de la treizaine avec recommandations et prières publiques. Les chants par un groupe de jeunes filles de la paroisse et de la ville. Vénération de la relique.

—— *L'adoration à l'église du Sacré-Cœur.* — C'est lundi qu'a été célébré, en l'église du Sacré-Cœur, la fête de l'Adoration perpétuelle ; elle avait été précédée d'une neuvaine, comme nous l'avons déjà dit. L'adoration nocturne, commencée, dimanche soir, après les vêpres, a été suivie par beaucoup d'hommes. Aux messes du matin, de nombreuses communions ont été distribuées. A tous les offices, principalement à la grand'messe, l'assistance était nombreuse. Durant toute la journée, les adorateurs se sont succédé avec beaucoup d'empressement devant le Saint-Sacrement. Les sermons ont été donnés par le prédicateur de la neuvaine.

DOUVINES. — *Une neuvaine solennelle* aura lieu du 25 juin au 3 juillet, en l'honneur de Saint-Pierre et des saints martyrs Fulgence et Saturnine, dont les corps reposent dans l'église de Douvines. Voici l'ordre des exercices :

Tous les jours de la semaine, à six heures et demie, messe de pèlerinage ; tous les soirs, au salut, récitation des litanies de Saint-Pierre et invocation aux saints martyrs. — Samedi, 25 juin : A neuf heures et demie, messe chantée par les jeunes filles de l'Orphelinat d'Esquermes ; — Lundi, 27 juin : Pèlerinage de la paroisse de Mouchin ; messe à dix heures ; — Mardi, 28 juin : A neuf heures et demie, messe chantée par les jeunes filles de l'Orphelinat de Béthune ; — Mercredi, 29 juin : A neuf heures, messe chantée par les jeunes filles de Cappelle ; — Jeudi, 30 juin : Réception solennelle des paroisses voisines ; grand'messe à dix heures ; sermon par M. l'abbé Pataille ; — Vendredi, 1er juillet : A neuf heures, messe chantée par les jeunes filles de Templeuve. — Samedi, 2 juillet : A neuf heures et demie, messe chantée par les pensionnaires de la Divine Providence, de Blandain ; — Dimanche, 3 juillet : La grand'messe, à dix heures ; les vêpres, à quatre heures ; après les vêpres, procession et sermon à la Fontaine, par M. l'abbé Crénin ; au retour à l'église, on donnera la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Les chants seront exécutés par les Jeunes Aveugles de l'Institution de Ronchin.

HALLUIN. — *La Fête de l'Adoration* aura lieu samedi prochain ; à cette occasion un jubilé sera célébré. Les exercices préparatoires à cette fête ont commencé hier dimanche. Tous les jours, des instructions seront données le matin, aux messes de cinq heures et de sept heures, ainsi que le soir, au salut, chanté à huit heures. Par exception, le salut de ce soir aura lieu à six heures. Le jubilé se terminera le soir de l'Adoration, au salut de six heures.

FEUILLETON DU 22 JUIN 1904 N° 10

LA REINE DES REINES

Par MARC ANFOSSI

PREMIÈRE PARTIE

L'aventurier avait eu l'imprudence, au moment même de l'enlèvement, de leur remettre la récompense promise...

Ces deux misérables, qui, bien entendu, n'avaient pas trouvé Jacqueline Morgand au rendez-vous fixé, n'en demandèrent pas davantage.

— Elle a dû être ramassée, dit le Louchard. Dommage... C'était une bonne fille. Quant à nous, ne remettons plus les pattes rue de la Huchette... Ça y sentirait trop la souricière... M. Juan nous a donné assez de picaillons pour viv